

# Complément de mise à jour

## SFX 2211021

Ce complément de mise à jour contient les corrections/évolutions suivantes :

### **EigGRH : Version 2022.11.13.0**

La version précédente comportait une anomalie dans la préparation des bulletins dans certaines situations. Cette anomalie est corrigée.

Cette version comporte bien entendu les modifications précédentes, il est donc inutile de passer le sfx précédent.

## SFX 2211020

Ce complément de mise à jour contient les corrections/évolutions suivantes :

### **EigGRH : Version 2022.11.12.3**

- Correctif affichage du forfait jour avec décimale sur le bulletin.
- Gestion des entretiens : correctif initialisation des emplois si premier entretien saisi.
- Salaire journalier brut : correctif affichage du détail du SJB.
- Correctif problème de connexion DSN sur la plateforme MSA.
- Contrôle de la modalité du temps de travail avec le rapport horaire contractuel/Horaire collectif (Si horaire contractuel=Horaire collectif, la modalité ne peut pas être temps partiel). Modification possible de ces zones pour un contrat clos avec le droit spécifique "Modification d'un contrat clos"
- Correctif mise à jour du FCTU quand suppression d'une régularisation sur des contrats clos.
- Modification du contrôle de saisie sur les dates du rappel de la valeur du point (assouplissement du contrôle)
- Correctif sur la régularisation du rappel de la valeur du point lorsque celui ci est négatif (à cause du différentiel SMIC)
- Correctif sur le calcul du nombre de point à régulariser pour les rubriques en heures afin d'enlever l'impact des rubriques en euros qui sont dans le prix de l'heure (Ex : primes Ségur).
- Correctif édition DSN (manque un salarié dans certaines situations)
- Édition annuelle taxe sur les salaires (défaut lorsque le montant total dépasse 10 millions).
- Correctif affichage de la rubrique 40.073 dans la DSN

## SFX 2211019

Ce complément de mise à jour contient les corrections/évolutions suivantes :

### **EigGRH : Version 2022.11.12**

Une anomalie a été détectée dans la dsn mensuelle pour le bloc 51 code 026 heures supplémentaires : La période de rattachement est incorrecte car c'est la période de février au lieu de janvier. Cela ne se produit qu'à la génération de la DSN en mode réel. Si vous avez peu de salariés, vous pouvez modifier la période manuellement. Sinon, cette version de programme corrige l'anomalie. Si vous avez déjà changé de période, il faudra régénérer la DSN.

Ce correctif contient aussi la prise en compte de l'évolution des protocoles de sécurité concernant le téléchargement des attestations FCTU sur les normes TSL 1.2 et TLS 1.3.

Le sfx sera mis en téléchargement automatique et passé sur les serveurs d'hébergement ce soir (01/02/2023)

## **SFX 2211018**

Ce complément de mise à jour contient les corrections/évolutions suivantes :

### **EigGRH : Version 2022.11.11**

- Correction du calcul des assiettes de congés payés lors du traitement de l'indemnité compensatrice de congés payés (assiette nulle pour les congés d'anciennetés).

### **EigBudgetSal : Version 2022.11.02**

- Correction de l'édition du budget dans le cas où cette dernière restait figée. Anomalie dans l'algorithme de tri interne des données.

## **SFX 2211017**

### **EigGRH : Version 2022.11.10**

Ce complément de mise à jour contient les corrections/évolutions suivantes :

- Correctif calcul des bulletins de régularisation par le calcul de paye avec régénération du FCTU UNIQUEMENT pour les clients avec un historique archivé.
- Correctif sur la régularisation du complément maladie : Lorsque le salaire devient inférieur à 2.5SMIC, le complément maladie doit être annulé. Mais il était annulé 2 fois.
- La mise à jour contient les taux barèmes (non personnalisés) de 2023.
- Correctifs sur le rappel de la valeur du point avec la case à cocher "ôter l'impact du SMIC" :
  - Le montant du différentiel SMIC est proratisé
  - La régularisation sur rappelVP tient compte de la case à cocher
- Édition du rappel VP : La colonne taux est éditée avec 3 décimales
- Purge des congés trimestriels : Correction de l'application de la purge en cas d'ajustement

des prises.

- Minoration des droits à congés : Correction de la prise en compte des absences longue durée.
- Ajout de la rubrique REGSALBASE à utiliser pour régulariser SALBASE afin que cela n'impacte pas la base du prix de l'heure.
- Nous vous invitons à consulter de nouveau la documentation concernant la recommandation patronale cf. <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conventions/page/recommandation-patronale-du-23-novembre-2022>
- Pour les régimes très particulier (fonctionnaires détachés), la codification du contrat peut être en anomalie. En effet, un contrôle a été ajouté : Le régime vieillesse doit être égal à 999 si le statut catégoriel est à 99

## SFX 2211016

### **EigGRH : Version 2022.11.9**

Ce complément de mise à jour contient les corrections/évolutions suivantes :

- Ajout du mode de calcul et d'intégration des durées en heures des évènements à partir du portail. Ces durées sont indépendantes du temps de travail, du cycle et du temps de présence en fonction du paramétrage de la rubrique WEB.

### **EigGesCom : Version 2023.1.6**

- Correction du problème de liste des villes dans la fiche client
- Affichage du retour en erreur dans les API de l'URSSAF
- Correction affichage des reports sur les bons de livraison sans montant
- Contrôle de saisie et contrôle d'unicité du numéro de SIRET dans la fiche client (paramétrable)

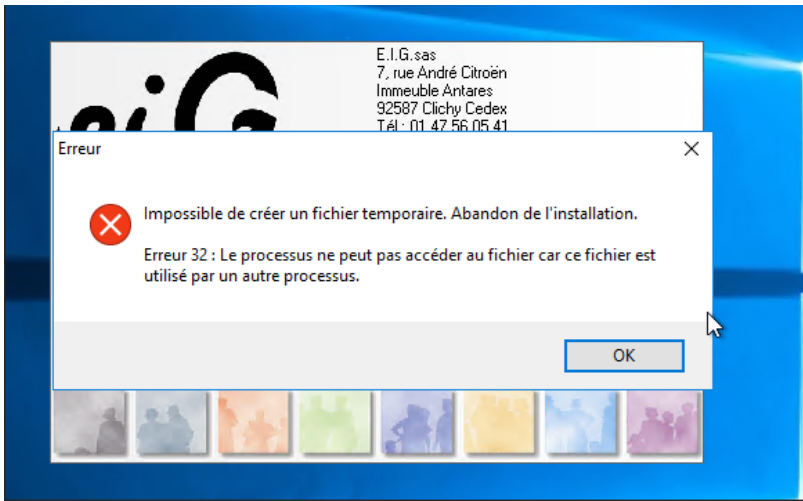
## SFX 2211015

### **EigGRH : Version 2022.11.8**

Ce complément de mise à jour contient les corrections/évolutions suivantes :

- ajout d'une fonctionnalité de sélection par convention, type de salarié et régimes des provisions IJSS au niveau du paramétrage des SJB.
- ajout d'un droit permettant de débloquent individuellement une fiche contractuelle même si l'utilisateur ne dispose pas des autorisations de blocage/déblocage.
- correction de l'intégration des évènements de type saisie par valeur en provenance du portail RH.

A la fin de l'installation ce complément, il est possible d'avoir un message d'erreur. Ça n'a aucune conséquence, cela est dû à la tentative de désinstallation du programme externe DSNFPOC



## SFX 2211014

### **EigGRH : Version 2022.11.7**

Ce complément de mise à jour contient divers correctifs ainsi que la mise à jour des chiffres de paye.

- **Concernant la recommandation patronale pour le rappel de la valeur du point en CCN66, une coquille a été corrigée sur la régularisation de salbase, il n'est pas nécessaire de la multiplier par le taux de sujétion. Et d'autre part la régularisation du smic doit être faite sur la rubrique 66\_REGDIFFSMIC et doit être prorataée.** Cf. <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conventions/page/recommandation-patronale-du-23-novembre-2022>
- Rappel concernant la mise à jour des chiffres de paye : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/calcul-de-paye-rubriques/page/mise-a-jour-des-chiffres-de-paye-cuG>

Attention, pour les entreprises avec un FNAL à 0.10, les constantes COEFAGCPURSSAF et COEFAGCPMSA doivent être à 0.2185

- Modifications concernant la norme DSN 2023 : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/mise-a-jour-novembre-2022/page/dsn-norme-2023>
- Net Social : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/calcul-de-paye-rubriques/page/net-social>
- Gestion des entretiens : option dans les paramètres pour pouvoir saisir le responsable hiérarchique ou la personne menant l'entretien hors des établissements autorisés par l'utilisateur
- Modification d'une ventilation historisée dans un contrat : Appliquer la ventilation du contrat sur tous les ajustements de taxe sur les salaires de l'exercice.
- Stagiaire : Dans l'onglet régime, la zone régime vieillesse doit être égal 999 Sans régime obligatoire. Un contrôle a été ajouté dans la saisie du contrat ainsi que dans la DSN.
- Apprenti : Une anomalie sur le taux du bloc 81 code 109 apparaît à tort dans la DSN. Cela a

été corrigé.

- FCTU : Anomalie lorsque l'on change d'année, le compteur descendait jusqu'à 2014. Le correctif consiste à changer d'année puis de cliquer sur le bouton Charger
- Rappel de la valeur du point : La sélection avancée des personnes ne fonctionnait pas.
- Régularisation de la rubrique RAPPELVP : Sur 2023, le programme ne trouvait pas un rappel portant sur une période 2022.

## SFX 2211013

### **EigGRH : Version 2022.11.6**

Ce complément de mise à jour contient des modifications concernant le rappel de la valeur du point.

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conventions/page/rappel-de-la-valeur-du-point>

Une note est également disponible concernant la recommandation patronale du 23 novembre 2022 en convention 66. et dont l'agrément devrait intervenir d'ici fin décembre 2022 :

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conventions/page/recommandation-patronale-du-23-novembre-2022>

## SFX 2211011

### **EigGRH : Version 2022.11.4**

Veuillez vous référer à la documentation spécifique <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/mise-a-jour-novembre-2022/page/mise-a-jour-decembre-2022-sfx-2211011>

## SFX 2211010

### **EigGRH : Version 2022.11.2**

- Correction du calcul de l'ICCP sur les congés d'ancienneté

---

Revision #31

Created 7 November 2022 11:22:16 by Valéry HUMEZ

Updated 22 February 2023 17:35:26 by Valéry HUMEZ